



Forward Morges Hockey Club - Saison 2025/2026

Formulaire d'inscription et d'autorisation

Catégorie de jeu :

(Réservé à l'administrateur/entraîneur)

H F : No AVS : 756.....

Nom : Prénom :

Adresse : NPA/Ville :

No de tél. : Adresse e-mail :

Date de naissance : Nationalité :

Numéro de licence : Equipe et club saison passée :

Mon enfant exerce un autre sport : Nom du club : Sport :

Autorisation parentale (si joueur mineur) :

- **J'autorise les responsables** du FMHC à prendre, en cas d'accident lors de matchs & entraînements, les mesures qui s'imposeraient.
- **J'autorise mon enfant :**
 - o À être **transporté en voiture particulière** ou en car pour des déplacements sportifs.
 - o À être **photographié/filmé** seul ou en groupe et accepte que ces images soient utilisées à des fins publicitaires ainsi que sur les réseaux sociaux du club.

Personne responsable : Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale : Ville :

Tél. fixe : : Mobile : Courriel :

Personne responsable : Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postale : Ville :

Tél. fixe : : Mobile : Courriel :

Le joueur souhaite un casier payant pour la saison : oui non Numéro du casier attribué :

(Casier simple : CHF 75.- / casier gardien : CHF 100.-)

Le joueur possède déjà un abonnement patinoire : oui non Numéro :

Finances

Le règlement de cotisation annexé fait partie intégrante de la présente inscription.

En cas de départ en cours de saison, indépendamment des motifs, la cotisation annuelle reste intégralement dûe.

La non restitution de tout matériel mis à disposition ou de dégâts aux installations sportives feront l'objet d'une facture que je m'engage à payer avant le 30 avril de la saison en cours.

Vente de Fondue

Afin de maintenir des cotisations aussi basses que possible pour tous les membres, je m'engage à acheter un minimum de 15 sachets de mélange de fondue 400g au prix de 15.- par sachet.

Renouvellement/résiliation

Sauf démission donnée par écrit pour la fin de la saison, avant le 1^{er} mai, la présente inscription se renouvellera de manière tacite pour la saison suivante, selon la catégorie de jeux convenue par les entraîneurs. En cas de démission tardive, la cotisation prévue demeurera pleinement dûe au club, le blocage de la licence demeurant réservé.

Lu et approuvé : Nom : Prénom : Signature :

Fait à : le



Règlement cotisation

2025/2026

Annexe au formulaire d'inscription.

Tarif des cotisations saison 2025-2026

Equipe	cotisation	licence	abo pati	fondues	total
Ecole de hockey	**120.-	0.-	30.-	***225.-	375.-
U9	500.-	*40.-	30.-	225.-	795.-
U12	600.-	*40.-	30.-	225.-	895.-
U14 A/Top	650.-	*40.-	30.-	225.-	945.-
U16 A/Top	700.-	*40.-	30.-	225.-	995.-
U18 A/Top	800.-	*40.-	30.-	225.-	1095.-
U21 Top	1200.-	*40.-	30.-	225.-	1495.-
Fun Ladies	240.-	0.-	30.-	225.-	575.-
2ème équipe	320.-	0.-	30.-	225.-	575.-

* sous réserve frais de transferts internationaux et/ou frais particuliers (coûts effectifs)

** 50% de réduction dès le 1^{er} janvier

*** facultatif si inscription après le 1^{er} décembre

Règlement des remises autorisées

Remises pour les enfants de même famille :

- 2^{ème} enfant : 20% de rabais sur la cotisation de l'enfant concerné
- 3^{ème} enfant : 30% de rabais sur la cotisation de l'enfant concerné
- 4^{ème} enfant et plus : 40% de rabais sur la cotisation de l'enfant concerné

Remises pour les membres ayant des fonctions au sein du club :

- Administrateurs : 25% (par équipe) de rabais sur le premier enfant
- Membres du comité et du comité élargi : selon règlement indemnité du comité
- Entraineurs : pas de rabais, compensation par le défraiement annuel

Exemple de calcul : Un administrateur des U14 ayant 3 enfants inscrits :

Enfant 1	U18	800.00	-25% (rabais admin)	600.00
Enfant 2	U14	650.00	-20% (rabais 2 ^{ème} enfant)	520.00
Enfant 3	U9	500.00	-30% (rabais 3 ^{ème} enfant)	350.00

Paiement :

- Les cotisations sont payables à 30 jours.
- Les frais dès le 2^{ème} rappel seront facturés à hauteur de CHF 25.00.
- Sur demande écrite auprès du responsable administratif/comptable, la cotisation peut être payée en trois mensualités.
- Au 1^{er} décembre, en cas de non paiement de la cotisation, le comité se réserve le droit de suspendre le joueur en question.
- Les joueurs n'ayant pas soldé leur cotisation en fin de saison, ne pourront plus disposer de leur licence sauf sous réserve de paiement, majoré de CHF 100.00 de frais administratifs